



POMPIERS OU POMPIÈRES TEMPORAIRES

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield emploie actuellement plus de 250 employés. Elle compte, avec leur contribution, se positionner comme une ville-phare audacieuse, dynamique et prospère en misant sur des services diversifiés et de qualité auprès des citoyens du territoire. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield offre une programmation culturelle, sportive et événementielle de choix.

La Ville désire pourvoir des postes pompiers ou pompières temporaires, ainsi qu'une liste de candidats éligibles temporaires pour le Service de sécurité incendie. Les pompiers ou pompières temporaires effectuent le remplacement du personnel permanent à temps complet et peuvent être affectés aux différentes équipes.

Description du poste

Les responsabilités sous le pompier ou la pompière sont :

- Répondre aux appels d'urgence ;
- Assurer l'entretien du matériel, des équipements et effectuer les visites résidentielles de prévention ;
- Appliquer avec vigilance les normes, règles et procédures du Service ;
- Participer au programme d'entraînement et de formation continue ;
- Participer aux activités de prévention lorsque requis ;
- Effectuer toutes autres tâches requises dans sa fonction.

Exigences

- Posséder un certificat de pompier II de l'École nationale des pompiers du Québec ou DEP en intervention de sécurité incendie ;
- Posséder un permis de conduire valide classe 4A ;
- Détenir son permis d'embarcation nautique ou s'engager à l'obtenir dans un délai de 4 mois à la suite de l'embauche.

Conditions

- Passer avec succès un processus de sélection (incluant test physique, test pratique, test écrit, entrevue, examen médical et évaluation psychométrique) ;
- Être disponible pour le test écrit le lundi 9 mai à partir de 18 h ;
- Être disponible pour travailler sur un horaire variable (jour, soir, nuit et sur différentes équipes) ;
- Établir et maintenir le lieu de résidence principale à l'intérieur du territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, au plus tard trois (3) mois après la fin de la période de probation (1 200 heures).

Intéressé ?

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 1^{er} mai 2022, par courriel en précisant le titre d'emploi pour lequel vous postulez : ressourceshumaines@ville.valleyfield.qc.ca.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi afin de permettre aux femmes, aux handicapés et aux minorités visibles et ethniques de se joindre à son organisation. Des mesures d'adaptations peuvent être offertes aux personnes handicapées. Nous remercions les postulants pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

Pour de plus amples détails, consultez notre site Internet au
www.ville.valleyfield.qc.ca